

ÉTÉ 2026

# L'ACHIGANOIS

La famille notre fierté...  
à travers la nature, on la cultive !

## Dans ce numéro

- Actualités
- Programmation estivale
- Parcs et installations
- Le p'tit achiganois



Municipalité de  
Saint-Roch-de-l'Achigan



**Rédaction et correction :** Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan

**Production graphique :** Adèle Lavallée

**Page couverture (crédit photo) :** Ferland Photographe

**Impression :** Groupe Kiwi

**Dépôt légal :** Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026



# POUR NOUS JOINDRE

## Mairie de Saint-Roch-de-l'Achigan

7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat  
Saint-Roch-de-l'Achigan  
(Québec) J0K 3H0

**450 588-2326**

### ADMINISTRATION

#### Isabelle Morin

Directrice des finances et trésorière  
Poste 7920 | comptabilite@sra.quebec

#### Symoukda Douangmala

Agente d'administration  
Poste 7962 | agent@sra.quebec

#### Jennie Lacombe

Agente d'administration  
Poste 7930 | taxation@sra.quebec

#### Sylvie Chayer

Secrétaire réceptionniste  
Poste 7901 | reception@sra.quebec

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Chhay Lin Siv

Directeur de l'urbanisme  
Poste 7960 | urbanisme@sra.quebec

#### Félix Leclerc

Inspecteur principal  
Poste 7997 | inspection@sra.quebec

#### Francis Moisan

Inspecteur adjoint  
Poste 7941 | inspecteur@sra.quebec

#### Joanie Wright

Inspectrice adjointe  
Poste 7940 | inspecteur2@sra.quebec

### BIBLIOTHÈQUE

#### Sylvain Bouchard

Coordonnateur de la bibliothèque  
Poste 7980 | biblio@sra.quebec

#### Marie-France Rousseau

Commis service aux usagers  
Poste 7980

### COMMUNICATION ET LOISIRS

#### Adèle Lavallée

Directrice des communications et de la vie communautaire  
Poste 7996 | communication@sra.quebec

#### Heidy Bureau

Coordonnatrice aux loisirs et soutien aux organismes  
Poste 7961 | loisir@sra.quebec

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### David Cousineau

Directeur général et greffier-trésorier adjoint  
Poste 7910 | dg@sra.quebec

#### Vianca Moreno

Directrice générale adjointe et greffière  
Poste 7990 | dga@sra.quebec

#### Christiane Loranger

Secrétaire de directions  
Poste 7970 | mairie@sra.quebec

### PROJETS SPÉCIAUX

#### Éric Boulay

Chef du bureau de projets  
Poste 7998 | projets@sra.quebec

### TRAVAUX PUBLICS

#### Jean-François Jubinville-Rochelleau

Directeur des travaux publics et infrastructures  
travauxpublics@sra.quebec

#### David Paquet

Contremaître des travaux publics et infrastructures  
contremaitre@sra.quebec



# MOT DU MAIRE

## LES CONSEILLERS



**Alexandra Benny**  
Conseillère district 1  
district1@sra.quebec



**Richard Dubé**  
Conseiller district 2  
district2@sra.quebec



**Sylvain Payette**  
Conseiller district 3  
district3@sra.quebec



**Eric Muloin**  
Conseiller district 4  
district4@sra.quebec



**Nadine Desforges**  
Conseillère district 5  
district5@sra.quebec



**Antoine Gagnon**  
Conseiller district 6  
district6@sra.quebec

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le retour du beau temps annonce une saison estivale dynamique et rassembleuse à Saint-Roch-de-l'Achigan. Encore cette année, notre municipalité renoue avec une programmation variée, accessible et conviviale pour tous les âges et toute la famille! Cinéma en plein air, concerts, spectacles et activités familiales viendront animer nos parcs et nos espaces publics tout au long de l'été. Ce sont autant d'occasions de se retrouver, de découvrir et de profiter pleinement de notre milieu de vie.

Je vous invite également à découvrir ou faire découvrir nos installations publiques, dont le skatepark et la surface de dek hockey, qui sont accessibles pour bouger, vous amuser et créer des moments de qualité, entre amis ou en famille. Ces équipements sont là pour vous — utilisons-les pleinement, dans le respect de chacun.

### Les toilettes ne sont pas une poubelle

Par ailleurs, le conseil municipal et moi souhaiterions attirer votre attention sur un enjeu important (et coûteux!) qui nous concerne tous plusieurs fois par jour : l'utilisation de nos toilettes. Notre municipalité fait face à des défis croissants à notre station de traitement des eaux usées. Pour ne rien vous cacher, les problèmes se multiplient avec la trop grande quantité de matières inappropriées jetées dans les toilettes (lingettes humides, plastiques, produits d'hygiène, soie dentaire etc.). Ces gestes, souvent anodins en apparence, entraînent des bris d'équipements, des surcharges et des coûts importants pour la collectivité... et qui se finissent malheureusement trop souvent en rejet dans l'environnement.

Votre collaboration est donc essentielle avec une habitude extrêmement simple : jeter ces déchets à la poubelle plutôt que dans la toilette. De cette façon, vous contribuez directement à réduire les dépenses municipales et à préserver le bon fonctionnement de nos infrastructures. Individuellement, nous sommes tous responsables d'adopter ces bons comportements.

Saint-Roch-de-l'Achigan est une communauté fière, engagée et solidaire. Continuons de prendre soin de notre environnement et de ce qui nous unit pour le bénéfice des générations futures... et aussi de notre portefeuille!

Je vous souhaite un magnifique printemps et un été rempli de beaux moments.

**Sébastien Marcil**, Maire  
maire@sra.quebec

# PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

15 juin 2026

13 juillet 2026

17 août 2026

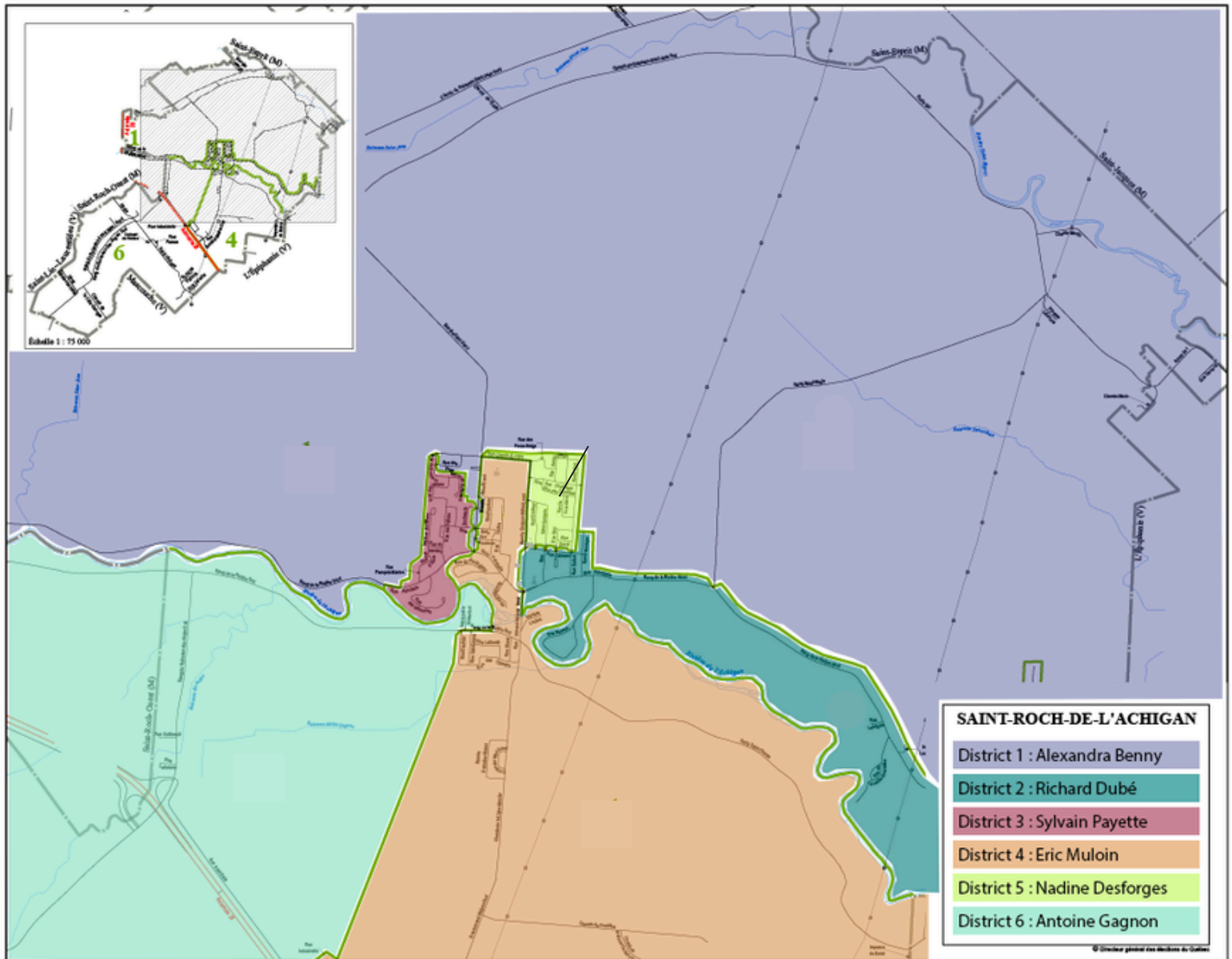
# PROCHAINS VERSEMENTS DE TAXES

15 juin 2026

17 août 2026

19 octobre 2026

## CARTE DES DISTRICTS



# Actualités

## JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Du 16 au 20 février dernier se tenaient les Journées de la persévérance scolaire. Le 19 février, des élèves de l'école primaire Notre-Dame ont eu l'occasion de rencontrer le maire et recevoir des certificats-cadeaux d'une librairie locale. Un élève méritant par classe, identifié par son professeur selon des critères d'effort, de dépassement et de persévérance, a reçu ladite reconnaissance.

Enfin, le 20 février, M. Marcil, accompagné de la conseillère municipale Mme Desforges, se sont rendus à l'École secondaire de l'Achigan afin de remettre à six étudiants, une bourse de 100 \$, également pour souligner leurs efforts durant l'année scolaire.



## NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT

La Municipalité était fière d'accueillir le 8 avril dernier Me David Cousineau, à titre de directeur général et greffier-trésorier adjoint.

Avocat de formation, détenteur d'un MBA et fort d'une solide expérience dans le milieu municipal, M. Cousineau possède un parcours impressionnant, notamment au ministère de la Justice du Québec et à la Ville de Saint-Charles-Borromée.

Nous sommes convaincus qu'il saura contribuer activement au développement de notre municipalité et à la qualité des services offerts à nos citoyens. Le conseil municipal et toute l'équipe lui souhaitent beaucoup de succès !



## NOUVELLE ENTRÉE PRINCIPALE

Depuis le lundi 20 avril dernier, les citoyens et visiteurs sont désormais invités à accéder à nos bureaux administratifs par la nouvelle entrée principale située à l'avant de l'immeuble, au 1224, rue Principale.

Ce changement fait suite à la relocalisation du bureau de la réception, dans le cadre des travaux de réaménagement amorcés plus tôt cette année. De l'affichage temporaire a été installé afin de bien vous orienter sur place.

Les personnes à mobilité réduite pourront continuer d'utiliser l'ascenseur via l'entrée latérale située sur la rue du Docteur-Wilfrid-Locat, en demandant de l'assistance à l'aide de l'intercom.



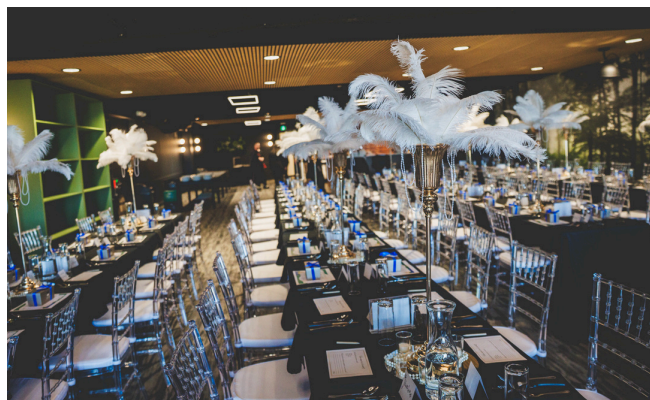
## SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

C'est dans une ambiance à la fois festive et touchante que s'est déroulée, le 24 avril dernier, la soirée de reconnaissance des bénévoles au Quartier général de Lanaudière. Près de 150 personnes étaient réunies pour célébrer celles et ceux qui, par leur générosité et leur engagement, font une réelle différence dans la vie de notre communauté.

Une présentation de chacun des organismes reconnus qui composent notre communauté a été réalisée, honorant chaque bénévole qui y contribue.

Au cœur de la soirée, un moment chargé d'émotion a permis d'honorer la mémoire de M. Luc Locat. Grandement impliqué dans son milieu, il a laissé une empreinte durable à Saint-Roch-de-l'Achigan. Le conseil municipal lui a remis, à titre posthume, le trophée de l'Ordre de l'Achigan afin de souligner sa contribution exceptionnelle.

Cette soirée a été une belle occasion de dire merci, de se rassembler et de célébrer la force de notre communauté, témoignant de la richesse de l'implication citoyenne à Saint-Roch-de-l'Achigan.



## IMPLANTATION D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (DEA)



La Municipalité est heureuse d'annoncer l'installation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) au garage municipal situé au 1051, rue Principale. Accessible en tout temps, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cet appareil constitue un outil essentiel pouvant faire la différence en situation d'urgence cardiaque.

Facile d'utilisation, le DEA guide l'utilisateur à travers des consignes vocales claires afin d'intervenir rapidement en attendant l'arrivée des services d'urgence. La Municipalité encourage les citoyennes et citoyens à prendre connaissance de son emplacement et à ne pas hésiter à y recourir en cas de besoin.

La présence de ce dispositif contribue à renforcer la sécurité de la communauté et à accroître les chances de survie lors d'un arrêt cardiaque.

---

## ENTENTE DE PRINCIPE

Une entente de principe a été conclue entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5402 (cols blancs). Cette étape marque une avancée importante dans le processus de négociations en cours.

Celle-ci sera soumise aux instances concernées pour approbation au cours des prochaines semaines. Plus de détails suivront au moment de la signature officielle.

Nous remercions les parties impliquées pour leur engagement tout au long de cette démarche.

# Loisirs et culture

## BIBLIOTHÈQUE LISE-LAVALLÉE-LAMARCHE



**HEURES D'OUVERTURE**

LUNDI : Fermée	JEUDI : Fermée	SAMEDI : 9 h à 14 h
MARDI : 12 h à 20 h	VENDREDI : 10 h à 17 h	DIMANCHE : Fermée
MERCREDI : 10 h à 20 h		

## PROGRAMMATION

### CLUB DE LECTURE 2026

#### Thème : Plonge !

Plonge dans l'été : les étangs, les lacs, les rivières et les océans n'attendent que toi! Trempe tes orteils dans l'eau claire et fraîche, ce trésor si précieux. Ouvre grand les yeux : tu trouveras peut-être un message dans une bouteille! Mais prends garde au chant ensorcelant des sirènes et aux pièges du kraken...

#### Comment participer ?

- 1 Votre enfant peut s'inscrire dès le 16 juin 2026 directement à la bibliothèque.
- 2 Il recevra son carnet du Club et pourra commencer à collectionner des autocollants et des écussons.
- 3 Ensuite, c'est simple : lisez ce que vous voulez, où vous voulez!



### UNE NAISSANCE, UN LIVRE

#### Le saviez-vous?

Le Réseau BIBLIO CQLM et la bibliothèque Lise-Lavallée-Lamarche offrent gracieusement la trousse du parfait bébé-lecteur dans le cadre du programme **Une naissance, un livre**. Cette trousse contient différents outils pour animer la lecture auprès des enfants et stimuler leur intérêt pour le livre.

Entièrement gratuit, le programme vise à favoriser la lecture dès le plus jeune âge et à encourager la fréquentation de la bibliothèque publique en famille. Il met en valeur les auteurs d'ici, en plus de garantir l'accès à toutes les ressources disponibles dans les bibliothèques publiques.

Abonnez votre enfant de moins d'un an à la bibliothèque publique et recevez la trousse du parfait bébé-lecteur !



# PROGRAMMATION LOISIRS

## LA GAMBADE

**Samedi 8 août 2026**, en avant-midi  
Parc de l'Eschaillon

**3<sup>e</sup> édition de la course à pieds La Gambade!**  
Participez à cette 3e édition le samedi 8 août prochain, organisée par Plein Air Achigan. Les parcours de marche, de 1 km et de 5 km, seront disponibles. Terminez votre course par un pique-nique dans le parc.

**Jocelyn Perreault**  
438 503-8920  
pleinairachigan@gmail.com

## PÉTANQUE

**Les mercredis** : 18 h 30 à 21 h 30  
Parc de la Marelle

Les Amis de la pétanque débutent officiellement leur saison le mercredi 13 mai 2026, au terrain du Parc de la Marelle. Les inscriptions sont présentement ouvertes. Renseignez-vous auprès d'un responsable.

**Claude Moisan** 450 588-4754  
**Gilles Laurin** 450 588-3749  
**Gisèle Gariépy** 450 588-5688

## PICKLEBALL

**Les jeudis** : 19 h à 21 h 30  
**Les dimanches** : 9 h à 12 h  
Terrain de tennis du Parc de l'Eschaillon  
(École secondaire l'Achigan en cas de pluie)

Cette activité, ouverte à tous, débutants comme intermédiaires. Un cours d'initiation aux règles est également offert pour les nouveaux joueurs souhaitant découvrir ce sport convivial et en plein essor.

**Philippe Lauzon**  
514 805-0990 | lauzon.philippe26@gmail.com  
Pickleball Saint-Roch de l'Achigan (Facebook)

## ATELIERS DE SKATEBOARD

**Mardis 9 juin, 7 juillet, 11 août et 8 septembre** : 18 h 30 à 20 h 30  
Parc de planches à roulettes

Avec l'installation de notre nouveau *Planchodrome Desjardins*, la Municipalité vous offre de participer à **4 ateliers gratuits de skateboard**, animés par le Camp Skate Atlas.

Les ateliers sont offerts pour tous les âges et il y aura du prêt d'équipement sur place.



# PROGRAMMATION ESTIVALE

## Inauguration de l'entrée principale

**Jeudi 11 juin**, 17 h  
Mairie de Saint-Roch-de-l'Achigan

GRATUIT, SANS INSCRIPTION

## Inauguration du piano public

**Dimanche 14 juin**, 10 h à 12 h  
Mairie de Saint-Roch-de-l'Achigan

GRATUIT, SANS INSCRIPTION

## Spectacle musical Hommage à Ginette Reno

**Jeudi 18 juin**, 19 h  
École secondaire de l'Achigan

GRATUIT, SANS INSCRIPTION

## Spectacle de la Fête nationale du Québec

**Mercredi 24 juin**, 16 h à 22 h  
Parc de l'Eschaillon

GRATUIT, SANS INSCRIPTION

## Spectacle Diva et Catastrophe À la ferme

**Jeudi 2 juillet**, 19 h  
Parc de l'Eschaillon

GRATUIT, SANS INSCRIPTION

## Vente de garage communautaire

**Samedi 11 juillet**, 9 h à 16 h  
Parc de l'Eschaillon

GRATUIT, AVEC INSCRIPTION

### Soirée d'ambiance Feu de camp

**Jeudi 16 juillet**, 19 h  
Parc de l'Eschaillon

GRATUIT, SANS INSCRIPTION

### Cinéma familial en plein air

**Jeudi 6 août**, 19 h  
Parc de l'Eschaillon

GRATUIT, SANS INSCRIPTION

### Spectacle familial du Magie-Chien

**Jeudi 13 août**, 19 h  
Parc de l'Eschaillon

GRATUIT, SANS INSCRIPTION

### Saint-Roch-de-l'Achigan en Fête !

**Samedi 22 août**, 13 h à 23 h  
Parc de l'Eschaillon

GRATUIT, SANS INSCRIPTION

### Cinéparc rétro en voiture

**Jeudi 27 août**, 19 h  
Parc de l'Eschaillon

GRATUIT, SANS INSCRIPTION



#### Note importante

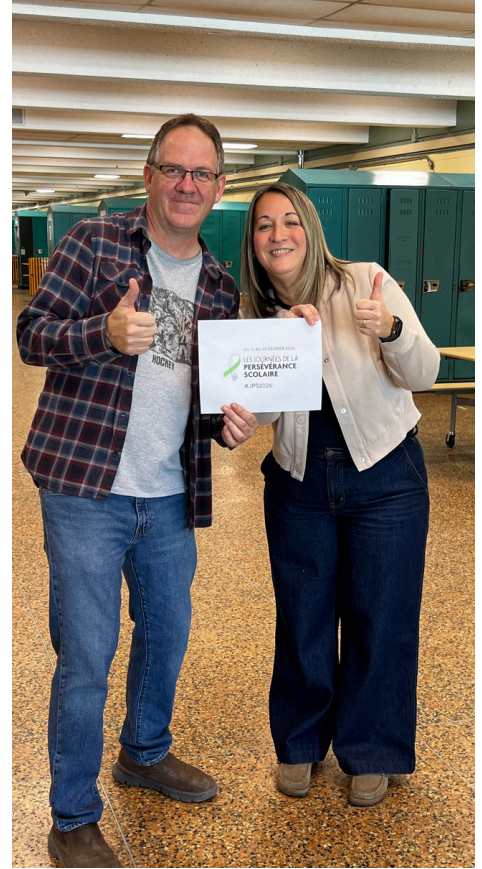
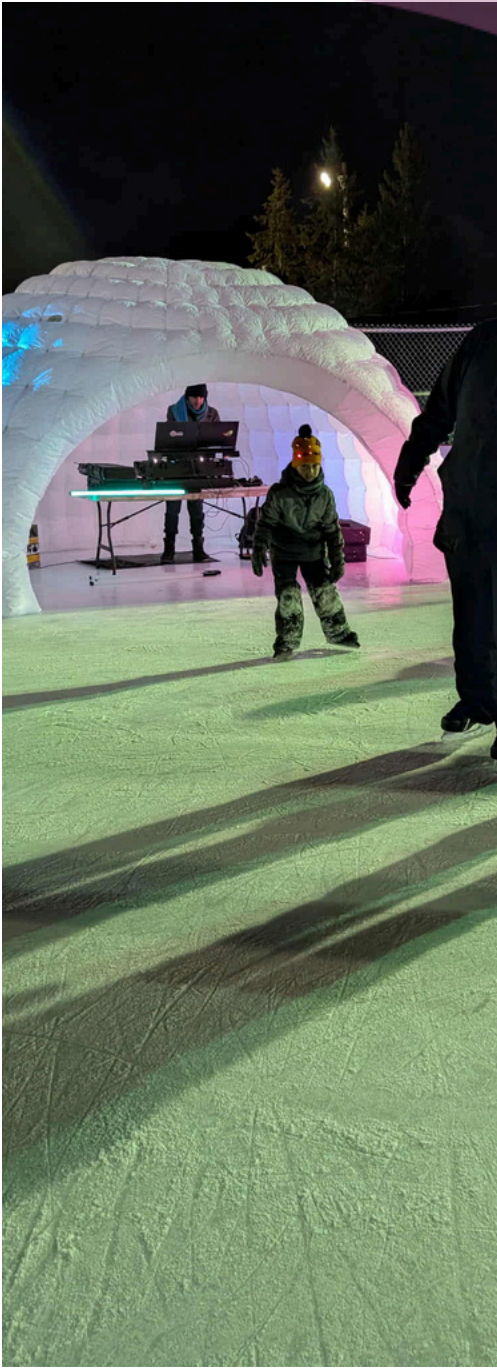
Réservez dès maintenant ces dates à votre agenda et préparez-vous à profiter d'un été bien rempli !

Les activités présentées ci-dessus vous donnent un aperçu de notre programmation estivale à venir.

Tous les détails, les inscriptions, ainsi que les informations complémentaires seront dévoilés dans notre feuillet **Les plaisirs de l'été**, distribué à tous les citoyens à compter du 1er juin, ou sur notre site Internet [www.sra.quebec](http://www.sra.quebec).

# L'HIVER ET LE PRINTEMPS À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN





# Organismes

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### ACTIVITÉ - FÊTE NATIONALE

**Mercredi 24 juin 2026**

Dès 16 h | Parc de l'Eschaillon

La Société d'histoire vous propose un quiz historique pour découvrir ou redécouvrir les 34 maires qui ont marqué l'histoire municipale de Saint-Roch-de-l'Achigan depuis 1855.

Avec ou sans photo, saurez-vous les identifier? Répondez à quelques questions faciles et courez la chance de gagner des prix de participation.

Au plaisir d'échanger !

### ACTIVITÉ - SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN EN FÊTE

**Samedi 22 août 2026**

Dès 13 h | Parc de l'Eschaillon

La Société d'histoire présentera une exposition de photos historiques soigneusement documentées ayant pour thème **La première ou le premier**.

Vous pourrez y découvrir, entre autres, le premier maire, le premier médecin, le premier pont, le premier directeur de la chorale, ainsi qu'une quarantaine d'autres sujets qui ont marqué l'histoire de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Après avoir observé les photos et pris connaissance des explications qui les accompagnent, vous pourrez mettre vos connaissances à l'épreuve grâce à un quiz qui vous donnera la chance de remporter des prix de participation. Ce sera également une belle occasion de renouveler votre cotisation ou de devenir membre de la Société d'histoire.

## LES VOIX DE L'ACHIGAN

### Préparez vos valises musicales!

Les 6 et 7 juin prochain, la chorale Les Voix de l'Achigan vous invite à embarquer pour un voyage en musique à travers les continents.

Depuis le mois de septembre, les choristes préparent ce spectacle avec passion et persévérance. Répétition après répétition, ils affinent chaque note, chaque harmonie, pour offrir au public une expérience sonore riche, vivante et remplie d'émotions. **Carnet de voyage** promet un périple choral rempli d'émotions, de découvertes et de rythmes entraînants.

Le public s'envolera d'abord des rives du Saint-Laurent vers les quais de Liverpool, avant de flâner dans les rues de Paris et de poursuivre sa route jusqu'aux lacs d'Irlande. De là, cap sur les paysages d'Afrique, les couleurs des îles de Tahiti et les collines d'Amérique, jusqu'à retrouver enfin les routes du parc de la Vérendrye et les chemins d'été de chez nous. Entre départs et retours, chaque escale fera résonner les voix et les émotions du grand voyage humain.

### Deux représentations auront lieu à l'auditorium de l'école secondaire de l'Achigan :

Samedi 6 juin à 20 h  
Dimanche 7 juin à 14 h

Les billets sont en vente sur [voixachigan.ca](http://voixachigan.ca).

Vous pouvez également contacter un choriste de votre entourage. Ne manquez pas ce rendez-vous musical annuel, devenu un incontournable du début d'été à Saint-Roch-de-l'Achigan!

Préparez-vous à embarquer avec nous. On s'occupe de la bande sonore, vous n'avez qu'à vous présenter, vous asseoir et voyager en musique.

### Céline St-André

450 588-6180

Site Web : [voixachigan.ca](http://voixachigan.ca)

Courriel : [celine.st-andre@voixachigan.ca](mailto:celine.st-andre@voixachigan.ca)





## COMITÉ DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU MOULIN BLEU

En savoir plus



### Qui somme nous ?

Le Moulin Bleu a été en activité pendant plus de 150 ans avant de fermer définitivement en 2019. Le Comité de sauvegarde et de mise en valeur du Moulin Bleu a pour mission de rassembler les personnes intéressées par la préservation du site, de transmettre le savoir-faire de la meunerie traditionnelle et de créer un centre d'interprétation à vocation éducative, culturelle et communautaire, bien ancré à Saint-Roch-de-l'Achigan et ouvert sur l'extérieur.

### Au calendrier

**1<sup>er</sup> mai** : Ouverture du kiosque libre-service pour l'achat de farine (7 jours sur 7)

**28 juin** : Journée des moulins, de 10 h à 15 h : dégustation de galettes de sarrasin, vente de farine et présentation du projet.

**22 août** : Kiosque et participation à Saint-Roch-de-l'Achigan en fête.

### Besoin de vous

Nous recherchons des bénévoles pour soutenir le projet, de façon ponctuelle ou régulière.

#### Participation ponctuelle :

- Production de farine (ménage, tamisage, emballage)
- Événements (accueil, cuisson et service des galettes, vente de farine)
- Moulange éphémère (production, animation, montage, démontage, accueil)

#### Participation régulière :

- Comité des activités : organisation et animation des événements. Une à deux courtes rencontres par mois, au moulin ou en virtuel, selon les disponibilités des participants. Faire quelques suivis entre les rencontres selon tes intérêts, talents et disponibilités

#### Mireille Desrochers

514 709-2490

moulinbleusra@gmail.com  
lemoulinbleu.ca

## CERCLE DE FERMIERES



Vous aimez partager vos connaissances et aussi en recevoir en retour? Il y a un organisme qui se spécialise dans ces domaines.

**Métier** : un apprentissage d'autrefois.

**Tricot** : de l'aiguille au crochet qui revient avec force.

**Peinture** : faux vitrail à découvrir, avec ou sans talent.

**Courtepointe** : un souvenir qui ne se démode pas.

**Couture** : un projet n'attend pas l'autre.

**Décoration** : petits ou grands projets tout se réalise.

Il ne faut pas oublier l'amitié qui se partage au fil du temps.

**Pour informations** : France Gibouleau, 438 882-5396

#### Nouvel horaire !

Lundi : 9 h à 15 h

Mardi : 9 h à 15 h

Mercredi : 18 h 30 à 21 h

**Où** : Sous-sol de la Mairie

**Coût** : 35 \$ carte de membre annuelle

# Informations

## AVOIR UN PERMIS POUR EFFECTUER DES TRAVAUX

Lorsque vous désirez effectuer des travaux, il est nécessaire de respecter la réglementation municipale. Pour ce faire, il est de votre devoir de consulter le Service de l'aménagement du territoire quelques semaines avant d'entreprendre vos projets.

Ainsi, vous vous assurez de vous conformer aux exigences de la réglementation pour l'obtention d'un permis. Celui-ci est uniquement valide lorsqu'il est signé par les deux parties et que les frais sont acquittés. Si vous négligez de vous conformer, les conséquences peuvent varier de l'amende à l'obligation de démolir la construction non conforme. Le permis vous assure que votre projet respecte les normes et surtout que vous pourrez en profiter en toute quiétude.

Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de donner une date d'émission réaliste lors du dépôt de votre demande, en raison des nombreux facteurs qui influencent les périodes d'achalandage parfois imprévisibles. Cependant, le Service de l'aménagement du territoire se fait un devoir de servir les citoyens de façon rigoureuse et dans les meilleurs délais possibles

---

## DANS LES TOILETTES : SEULEMENT L'ESSENTIEL

La Municipalité tient à rappeler l'importance cruciale de faire preuve de vigilance quant à ce qui est jeté dans les toilettes. Seuls les déchets humains et le papier hygiénique doivent s'y retrouver.

Les lingettes humides, serviettes hygiéniques, tampons, gommes à mâcher, cotons-tiges, fils dentaires, matières grasses alimentaires, mégots de cigarette, cheveux, préservatifs et papiers à main causent de sérieux problèmes au réseau d'égout.

Ces matières ne se désagrègent pas adéquatement et entraînent des canalisations obstruées, des pompes bloquées ou endommagées, des refoulements et des bris aux usines de traitement des eaux usées. Ces situations génèrent des interventions coûteuses, augmentent les frais d'entretien des infrastructures municipales et ont un impact direct sur les coûts assumés collectivement... et ultimement sur votre compte de taxes.

En adoptant de bons réflexes et en utilisant la poubelle plutôt que la toilette, chacun peut contribuer à la protection de nos installations et à une gestion responsable de l'eau usée.



---

## VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

La vidange annuelle des fosses septiques débute à la mi-mai (15 mai) et se poursuit jusqu'à la fin du mois d'octobre (31 octobre). La périodicité de la vidange s'effectue tous les deux ans pour une résidence principale à utilisation permanente et à tous les quatre ans pour les résidences secondaires à utilisation saisonnière.

C'est l'entreprise EBI Envirotech qui effectue les vidanges du lundi au samedi entre 7 h 30 et 18 h. Un avis écrit est transmis par courrier quinze jours avant le passage de l'entreprise. Cet avis informe les citoyens de la période durant laquelle les couvercles de la ou les fosses doivent être dégagés. Veuillez prendre note que lors de la vidange, votre présence n'est pas requise et aucune prise de rendez-vous n'est possible.

[sra.quebec/installation-septique](http://sra.quebec/installation-septique)

# LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

## LE SAVIEZ-VOUS?

Selon le règlement de zonage, un logement intergénérationnel est autorisé de façon accessoire à l'usage principal habitation sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.



## Les conditions d'implantation et d'exercice pour un logement intergénérationnel sont les suivantes :

1. Un seul logement intergénérationnel est autorisé par habitation. L'attribution d'un numéro civique distinct du logement principal est interdit ;
2. Les occupants du logement intergénérationnel doivent avoir un lien de parenté ou d'alliance, y compris par l'intermédiaire d'un conjoint de fait, d'un des occupants ou des propriétaires de l'habitation. Une preuve établissant le lien de parenté entre le propriétaire et l'occupant doit être transmise à la Municipalité sur une base annuelle, avant le 1er février de chaque année ;
3. Le logement intergénérationnel ne doit être d'une superficie qui varie entre 15% et 45% de la superficie totale de l'habitation. Il peut toutefois s'exercer sur plus d'un étage. Un maximum de 75% de la superficie d'un logement intergénérationnel peut être localisé au sous-sol ;
4. La superficie minimale du logement intergénérationnel est de trente-cinq (35) mètres carrés ;
5. Le logement ne peut être composé de plus de quatre (4) pièces, dont une chambre à coucher, en plus de la salle de bain ;
6. L'accès principal au logement intergénérationnel doit se faire à partir d'une pièce commune du logement principal. Malgré cette obligation, le logement intergénérationnel peut être pourvu d'une entrée secondaire distincte du logement principal. Cette entrée distincte doit être localisée à l'arrière ou sur un des murs latéraux du bâtiment principal;
7. Le logement intergénérationnel doit être distinct du logement principal, à l'exception d'une porte servant de passage entre les deux logements
8. L'aménagement d'un logement intergénérationnel ne doit pas engendrer de changements au niveau de l'architecture et doit permettre de conserver l'apparence d'une habitation unifamiliale. De ce fait, l'aménagement du logement doit être effectué de manière à pouvoir facilement le réintégrer au bâtiment principal lorsque les occupants quittent ;
9. Une seule entrée de service est autorisée pour le bâtiment principal pour l'électricité, l'aqueduc, l'égout et le gaz naturel ;
10. Une case de stationnement supplémentaire doit être fournie sur le terrain et aménagée conformément au présent règlement ;
11. Aucun bâtiment accessoire supplémentaire n'est autorisé et aucune augmentation de la superficie d'un bâtiment accessoire n'est autorisée ;
12. Le logement intergénérationnel doit être séparé du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu ayant un degré de résistance au feu et doit être muni d'un système d'avertisseur de fumée de type électrique qui est relié aux autres avertisseurs du bâtiment principal ;
13. L'aménagement d'un logement intergénérationnel n'est pas autorisé lorsqu'il y a une activité de location de chambres, un gîte touristique ou un logement au sous-sol d'aménagé.



## PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

### Le saviez-vous?

La Municipalité offre plusieurs subventions et programmes d'aide financière à la population achiganoise.

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Deux programmes d'aide financière sont possibles aux propriétaires de résidences et commerces situés dans le secteur du PIIA.

Programme d'aide financière à l'élaboration d'esquisse. **Montant maximal de 1 000 \$**

Programme d'aide financière à la restauration de bâtiment. **Montant maximal de 5 000 \$**

### TOILETTES ET POMMEUX DE DOUCHE À FAIBLE DÉBIT

Une subvention d'un **montant maximal de 150\$** par toilette à faible débit ainsi qu'une subvention de 50% du montant de la facture incluant les taxes jusqu'à concurrence d'un **montant maximal de 45\$** par pommeau à faible débit.

### COUCHES LAVABLES

Ce programme vise à encourager les parents à faire l'achat et à privilégier l'utilisation de couches lavables. Une seule subvention d'un **montant maximal de 150 \$** sera accordée par enfant.

### PRODUITS DURABLES D'HYGIÈNE FÉMININE

Ce programme de subvention offre un remboursement des dépenses encourues lors de l'achat de produits durables d'hygiène féminine, soit des serviettes hygiéniques lavables, protège-dessous lavables et coupes menstruelles. **Montant maximal de 50 \$.**

## REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Les résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan âgés de 17 ans et moins qui s'inscrivent à des activités non offertes par la Municipalité, mais offertes par un service des loisirs d'une autre municipalité pourraient bénéficier d'un remboursement équivalent au tarif supplémentaire pour non-résidents **jusqu'à concurrence de 250\$** par année par enfant.

Les résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan âgés de 50 ans et plus qui s'inscrivent à des activités non offertes par la Municipalité, mais offertes par un service des loisirs d'une autre municipalité pourraient quant à eux bénéficier d'un remboursement équivalent au tarif supplémentaire pour non-résidents **jusqu'à concurrence de 100\$** par année par adulte.

## BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Grâce à ce programme de subvention, les citoyens peuvent se prévaloir d'un remboursement des dépenses encourues lors de l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

La subvention correspond au coût d'achat d'un baril avant les taxes. **Une seule subvention de 50\$ par année** est accordée par propriété, pour un total de deux (2) barils pour la durée totale du programme de subvention.

[sra.quebec/programmes-de-subventions](http://sra.quebec/programmes-de-subventions)

*La plupart des programmes sont disponibles jusqu'à l'épuisement du budget municipal alloué.*

*Pour tous les détails, consultez le site Web de la Municipalité.*



# PARCS ET INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES - Période estivale



PARC

## DES CHAMPS

- 📍 Rue des Champs
- 🕒 Tous les jours, de 8 h à 23 h
- 🚫 Chiens interdits



- Aire de repos
- Balançoires
- Modules de jeux
- Jeux d'eau (8 h à 21 h)
- Installations sanitaires

PARC

## AU COIN-DES-AMIS

- 📍 Coin des rues Pimparé et Meunier
- 🕒 Tous les jours, de 8 h à 23 h
- 🚫 Chiens interdits



- Balançoires
- Modules de jeux

PARC

## DE L'ESCHAILLON

- 📍 Rue Vézina
- 🕒 Tous les jours, de 8 h à 23 h
- 🚫 Chiens interdits



- Aire de repos
- Jeux d'eau (8h à 21h)
- Installation sanitaire
- Modules d'entraînement
- Parc de planche à roulettes
- Piste d'athlétisme
- Sentier de marche

- Terrain de baseball
- Terrain de basketball
- Terrain de soccer
- Terrains de tennis
- Terrain de pickleball
- Terrain multisport (synthétique)
- Terrain de volleyball de plage

PARC

## DE LA MARELLE

- 📍 Rue Vézina
- 🕒 Tous les jours, de 8 h à 23 h
- 🚫 Chiens interdits



- Aire de repos
- Balançoires
- Installation sanitaire
- Modules de jeux

- Terrain de basketball
- Terrains de pétanque
- Terrains de soccer

PARC

## DES PIGNONS

- 📍 Rue des Pignons
- 🕒 Tous les jours, de 8 h à 23 h
- 🚫 Chiens interdits



- Aire de repos
- Balançoires
- Modules de jeux

TERRASSE

## DES BERGES

- 📍 Rue Beauchamp
- 🕒 Tous les jours, de 8 h à 23 h
- 🚫 Parc à chiens ouvert tous les jours



- Aire de repos
- Sentier de marche
- Parc à chiens (7 h à 22 h)

## À METTRE À VOTRE AGENDA !



### ENCOMBRANTS

12 juin et 10 juillet 2026



### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

18 juillet 2026 - Saint-Calixte

1<sup>er</sup> août 2026 - Saint-Lin-Laurentides



## CALENDRIER DES COLLECTES

La MRC de Montcalm assure la gestion des contrats liés à la collecte et au traitement des matières résiduelles, une responsabilité auparavant assumée par chacune des municipalités locales.

Pour connaître l'horaire des différentes collectes, consultez le calendrier pour Saint-Roch-de-l'Achigan au [www.bit.ly/collectesSRA2026](http://www.bit.ly/collectesSRA2026)

## PLAN CLIMAT : INVENTAIRE DES GES

Les changements climatiques ont des impacts majeurs sur nos communautés, c'est pourquoi la MRC de Montcalm s'engage officiellement dans l'élaboration de son Plan Climat.

### Un point de départ précis : l'inventaire 2024

Pour réduire efficacement nos émissions de gaz à effet de serre (GES), nous devons d'abord savoir d'où nous partons. Un inventaire complet a été réalisé pour l'année 2024, servant désormais de référence officielle pour mesurer nos progrès futurs.

**Le portrait de Saint-Roch-de-l'Achigan :** En 2024, les activités de notre municipalité (secteurs corporatif et collectif) ont généré un total de **34 834 tCO<sub>2</sub>éq.** Ces données ne sont pas que des statistiques, elles sont la boussole de notre stratégie.

### Elles nous permettent de :

- Identifier les secteurs prioritaires pour réduire nos émissions.
- Fixer des cibles de réduction réalistes et ambitieuses.
- Développer des stratégies d'adaptation pour faire face aux nouveaux défis climatiques.

Ce rapport d'inventaire nous permet de comparer l'impact des activités humaines année après année, assurant ainsi une transparence totale sur l'efficacité de nos actions environnementales. Ce diagnostic est la première pierre de notre futur **Plan Climat**. Ensemble, nous transformerons ces données en actions concrètes pour une communauté plus résiliente et durable.

## MON BAC N'A PAS ÉTÉ RAMASSÉ, QUE FAIRE?

Si les directives générales de bonnes pratiques ont bien été respectées et que votre bac n'a pas été collecté, veuillez communiquer avec la MRC de Montcalm directement, dès 8 h le lendemain matin.

450 831-2182, poste 7045  
[gmr@mrcmontcalm.com](mailto:gmr@mrcmontcalm.com)





## FEUX EN PLEIN AIR ET FOYERS EXTÉRIEURS ET PIÈCES PYROTECHNIQUES

Connaissez-vous les règles qui encadrent les feux extérieurs (foyers ou en plein air), les feux de défrichage et l'utilisation de pièces pyrotechniques?

### Vous utilisez un foyer extérieur?



#### Dégagement requis :

- Le foyer muni d'un pare-étincelle doit être installé à plus de **5 mètres (16 pieds)** de tout bâtiment principal et à plus de **3 mètres (10 pieds)** d'une limite de terrain, d'une clôture ou d'un bâtiment accessoire.
- Si le foyer est plutôt situé à plus de **10 mètres (33 pieds)** de tout bâtiment, le pare-étincelles n'est pas requis.



#### Conditions d'utilisation :

- Respecter les niveaux de risque d'incendie émis par la SOPFEU.
- Il est strictement interdit de brûler du bois traité, des déchets, du plastique, des pneus ou d'utiliser un produit accélérant.
- Le feu doit être constamment surveillé et entièrement éteint après usage.
- La fumée ne doit en aucun cas incommoder le voisinage.
- Un moyen d'extinction approprié (boyau d'arrosage, seau d'eau ou extincteur) doit toujours être à portée de main.

### Vous prévoyez faire un feu en plein air ou en défrichage ?

**Un permis est obligatoire.** Faites votre demande auprès du Service de sécurité incendie (SSI) de la MRC de Montcalm :

- 450 831-2182 poste 7003
- permisbrulage@mrcmontcalm.com

### Vous souhaitez utiliser des pièces pyrotechniques ?

**Un permis est requis,** même pour un usage ponctuel. Faites votre demande auprès du Service de sécurité incendie (SSI) de la MRC de Montcalm :

- 450 831-2182 poste 7615
- prevention@mrcmontcalm.com

**Pour tous les détails sur la réglementation complète et pour d'autres informations sur la prévention des incendies :**

[mrcmontcalm.com/services/citoyens/prevention-des-incendies](http://mrcmontcalm.com/services/citoyens/prevention-des-incendies)

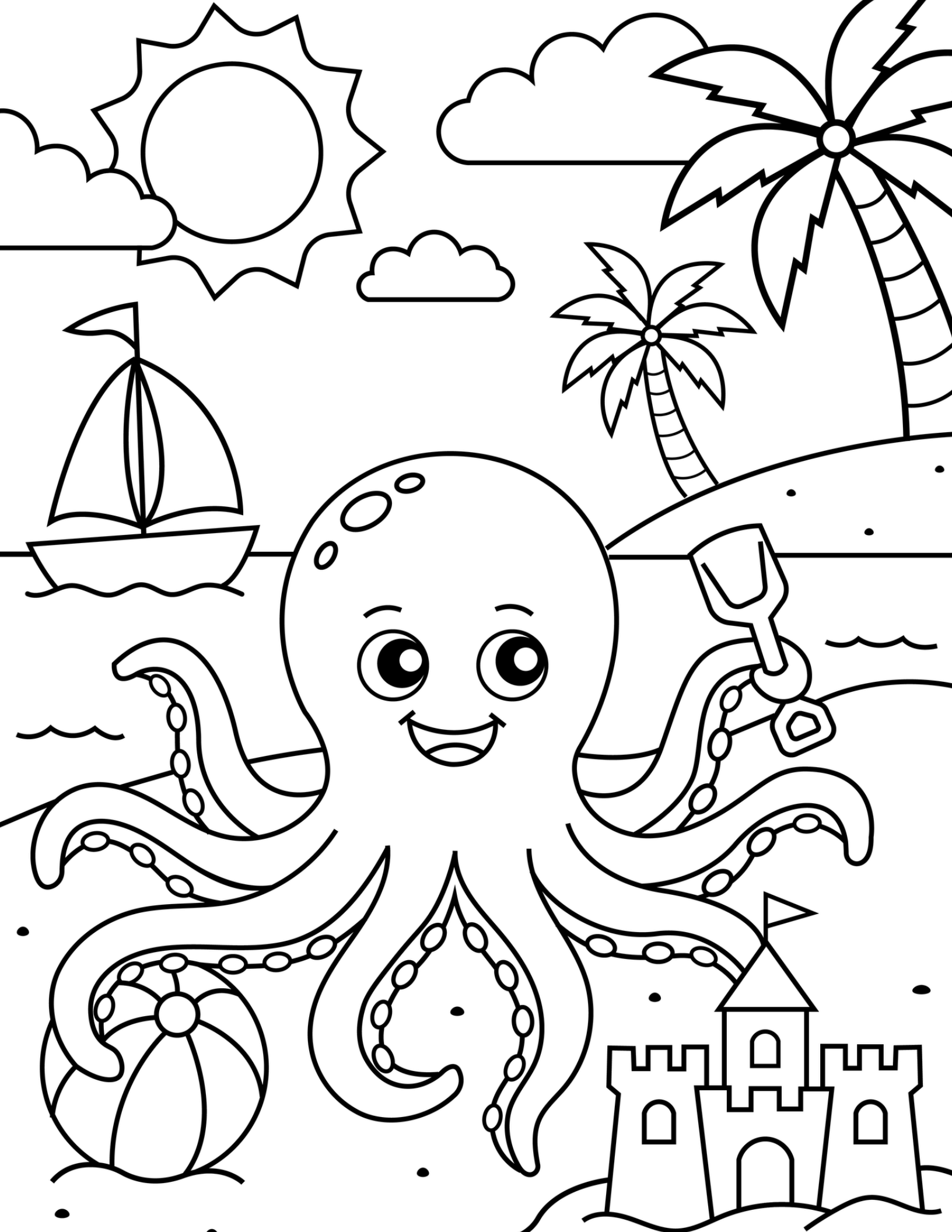
# Le p'tit Achiganois

## MOTS CACHÉS

T	B	D	S	B	S	G	Z	X	K	T	I
O	A	P	N	E	O	Z	L	O	M	E	L
Y	F	O	V	I	C	C	V	O	I	S	O
B	I	R	C	G	A	N	U	T	Q	A	S
H	A	R	A	M	H	S	A	A	W	R	A
Y	Y	I	P	I	T	E	V	C	U	V	R
S	V	I	G	I	S	P	P	E	A	Q	A
Y	N	W	Q	N	D	E	L	O	H	V	P
G	B	U	M	S	A	A	A	K	C	T	V
A	E	D	V	O	H	D	G	M	E	J	B
K	Q	P	H	C	K	P	E	C	B	Q	U
P	I	S	C	I	N	E	G	L	A	C	E

Baignade    Camping    Chaleur    Fraise    Glace

Moustiques    Parasol    Piscine    Plage    Vacances





**PCF**

Papier 100% recyclé durable. Imprimé sur Rolland Enviro. Ce papier contient 100% de fibres recyclés durables, est fabriqué avec un procédé sans chlore et à partir d'énergie biogaz. Il est certifié FSC et désigné par Garant des forêts intactes.